

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
HAUTE-GARONNE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE**

DCM N° 2025-19

**Séance du 14 avril 2025**

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	15
En exercice	12
Présents	12
Votants	12
Absent	0

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire

**Date de convocation**

2 avril 2025

**Présents** : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT, et Messieurs Davy BRESSOLLES, Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL

**Date d'affichage**

2 avril 2025

**Secrétaire de séance** : Madame Véronique ROQUES

**OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2024**

A la suite des réunions de travail du 05/03/2025 et du 19/03/2025 sur les finances 2024 de la commune, un extrait du Compte de Gestion 2024 a été envoyé par mail avec la convocation à la présente séance, aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable public.

Après s'être assuré que ce dernier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, par 12 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion du trésorier pour l'exercice 2024. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits*

Le secrétaire de séance,



Madame Véronique ROQUES

Le Maire,



Roger PEDRERO